

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 23 septembre 2021.

Le vingt-trois septembre deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix-sept septembre deux mille vingt et un s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, Mme Sylvie GUIGON, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREFKO, M. Philippe HOGOMMAT, Adjointes au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Christian DANRIMONT, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Virginie BUSSON, M. Mickaël MARC, M. Guillaume GINGUENE, Mme Laura BELLOIS, Mme Barbara LEVESQUE, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Virginie THERIZOLS	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Christelle BENDADDA	à	Mme Christine ROBERT
Mme Coline OLIVIER	à	Mme Caroline OLIVIER

ABSENTS :

Mme Jennifer BALLAND
M. Nassim KERBACHI

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Chaouki BOUBERKA

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 32.

187.09.2021 ETAT CIVIL

ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS TEMPORAIRES, DES CASES CINERAIRES ET CREATION DU TARIF DES CAVURNES

Le conseil municipal au vu de l'article L.2223-15 du Code général des collectivités territoriales fixe le montant des concessions funéraires et des cases cinéraires. Ce tarif n'ayant pas été revu depuis la précédente délibération du 2 octobre 2014, il est proposé au conseil municipal de modifier le montant des concessions funéraires, des cases cinéraires et de créer un tarif pour les cavurnes prochainement implantées au cimetière suivant les montants proposés sur le tableau ci-dessous :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 30/09/2021

DESIGNATION	ANCIENS TARIFS au 1 ^{er} janvier 2015	NOUVEAUX TARIFS au 1 ^{er} novembre 2021
Concession temporaire 15 ans	250.00 €	280.00 €
Concession temporaire 30 ans	375.00 €	500.00 €
Espace Cinéraire		
Case d'une durée de 15 ans pour 1 ou 2 urnes	375.00 €	400.00 €
Case d'une durée de 15 ans pour 3 ou 4 urnes		450.00 €
Cavurne 15 ans	-	400 €

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2223-13, L.2223-14, L.2223-15 et R.2223-11

VU la précédente délibération du 2 octobre 2014 fixant les tarifs des concessions temporaires et des cases cinéraires au 1^{er} janvier 2015,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 13 septembre 2021,

CONSIDERANT qu'il est opportun de modifier à partir du 1^{er} novembre 2021 le montant des concessions temporaires de 15 ans, 30 ans des cases cinéraires et de créer le tarif des cavurnes prochainement implantées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DECIDE : A LA MAJORITE, abstention du groupe de l'opposition « Réussir Osny »

Article 1 :

D'approuver les nouveaux tarifs des concessions temporaires, de l'espace cinéraire et des cavurnes selon le tableau ci-après à compter du 1^{er} novembre 2021 :

DESIGNATION	ANCIENS TARIFS au 1 ^{er} janvier 2015	NOUVEAUX TARIFS au 1 ^{er} novembre 2021
Concession temporaire 15 ans	250.00 €	280.00 €
Concession temporaire 30 ans	375.00 €	500.00 €
Espace Cinéraire		
Case d'une durée de 15 ans pour 1 ou 2 urnes	375.00 €	400.00 €
Case d'une durée de 15 ans pour 3 ou 4 urnes		450.00 €
Cavurne 15 ans	-	400 €

Article 2:

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021
Affichage : 30/09/2021

Centre de médiation peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 23 septembre 2021
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20210923-187092021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Affichage : 30/09/2021